

M. Raphaël SCHELLENBERGER
Député du Haut-Rhin

Monsieur Olivier VERAN
Ministre des Solidarités et de la Santé
14 avenue Dusquene
75 350 PARIS 07 SP

Cernay, le 29 janvier 2021

Objet : Stratégie de vaccination COVID

Références : RSC/2101MB

Monsieur le Ministre,

Depuis le début du mois de janvier, des centres de vaccination sont mis en place progressivement sur nos territoires. Appelés à se maintenir encore durant plusieurs mois, ces centres nécessitent une organisation la plus efficiente possible.

Je me suis rendu ce jour au centre de vaccination de Cernay pour participer, en tant que bénévole, à la prise en charge administrative sur un créneau horaire. A ce titre, j'ai pu relever plusieurs points dont il convient d'améliorer la cohérence ou le fonctionnement.

- 1- Pour leur fonctionnement, ces centres nécessitent la présence de médecins (titulaires, remplaçants ou retraités), d'infirmiers (libéraux, de la fonction publique, salariés du privé, retraités ou encore étudiants en stage) et de bénévoles pour assurer les tâches annexes.

Quel que soit leur statut, les infirmiers pratiquent les mêmes actes de soin. Or de grandes disparités sont à déplorer en matière de rémunération. Un infirmier fonctionnaire au sein d'un hôpital de ma circonscription me confiait son désespoir face à cette différence de traitement : les infirmiers libéraux sont rémunérés selon forfait à la vacation ou à l'acte, les infirmiers retraités ou salariés du privé perçoivent une rémunération basée sur un barème national et les étudiants stagiaires en 3^{ème} année perçoivent une rémunération sur le temps de soin effectué hors stage.

Seuls les infirmiers relevant de la fonction publique ne peuvent prétendre à reconnaissance et se sentent mis de côté durant cette campagne de vaccination, dans laquelle ils ont pourtant la ferme volonté de s'engager. Aussi, je me permets de vous faire part de ce dysfonctionnement, pour en saisir le sens et pour qu'une solution équitable puisse être trouvée.

.../...

- 2- Autre dysfonctionnement : la question des doses de vaccin décongelées qui subsistent après le départ du dernier patient en fin de semaine.

Et ce, même dans le cas où les collectivités adapteraient le planning en fonction du conditionnement des doses, puisque l'absence non-excusee de patients ou contre-indications à la vaccination détectées en cours de journée en chamboulent inévitablement l'organisation.

Etant convenu qu'il est **absolument impensable** de jeter des doses précieuses et tant attendues par nos patients, je m'interroge sur la nécessité de mettre en place une liste d'attente, à laquelle il pourrait être fait appel en fin de semaine, lorsque le calcul du nombre de patients restants VS nombre de doses restantes le nécessiterait.

Ces patients – non enregistrés sur Doctolib – devraient ensuite pouvoir être en mesure de réserver sur place leur prochain rdv pour le rappel du vaccin.

- 3- Enfin, je regrette le peu de moyens alloués au département haut-rhinois, au regard du nombre de centres de vaccination déployés dans d'autres départements limitrophes. Et ce, alors que de nombreuses collectivités se sont portées volontaires pour accueillir de tels centres sur leur ban.

C'est aussi la raison pour laquelle j'apporte tout mon soutien au projet de « vacci-bus » porté par Mulhouse Alsace Agglomération, qui permettrait de créer un centre de soin mobile et facilement accessible pour les personnes âgées fragiles isolées.

La prise en compte de l'ensemble de ces propositions me semble essentielle pour assurer l'efficacité et la solidité du déploiement des centres de vaccination en France.

Espérant pouvoir compter sur votre diligence, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de ma haute considération.

Raphaël SCHELLENBERGER

